

219C2631  
FR0010099515-FS1095

9 décembre 2019

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**ECA**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 décembre 2019, la société par actions simplifiée Inocap Gestion<sup>1</sup> (19 rue de Prony, 75017 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 5 décembre 2019, le seuil de 5% du capital de la société ECA et détenir, pour le compte desdits fonds, 439 810 actions ECA représentant autant de droits de vote, soit 4,97 du capital et 3,07% des droits de vote de cette société<sup>2</sup>.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions ECA sur le marché.

\_\_\_\_\_

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Olivier Bourdelas. La société Inocap Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.

<sup>2</sup> Sur la base d'un capital composé de 8 857 913 actions représentant 14 312 058 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.